


**ANNEXE 1 – DSCRIPTIF FORMATIONS**

	<p><b>PROGRAMME DE FORMATION INITIALE BASE</b></p>	Création :	15/09/2019
		Révision :	V2
		Fiche	FICH8.2-015

**Objet :**

Formation Initiale Base

**Durée :**

24 séances de 45 min soit 3 jours

**Objectifs visés :**

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport routier de marchandises dangereuses, conformément à l'ADR en vigueur et Arrêté TMD
- Obtenir le certificat ADR Base (sauf 1 et 7)

**Compétences professionnelles visées :**

- Connaître les prescriptions générales de la réglementation
- Connaître les obligations et les responsabilités lors du transport de matières dangereuses.

**Modalités de personnalisation d'accès à la formation :**

La formation est destinée aux personnes souhaitant conduire des véhicules transportant des marchandises dangereuses

**Modalités et moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :**

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, rétroprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il met à disposition des documents stagiaires et réalise des exercices pratiques et spécifiques.

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuilles de présence
- Questions orales et écrites
- Travaux pratiques
- Questionnaire d'examen

Rédigé par Kenyan BOUZAEFF  
Vérifié par Pascal BOUZAEFF  
Validé par Pascal BOUZAEFF  
Le 05/05/2020